



LE RÔLE DU PARENT DÉLÉGUÉ DE CLASSE



LE PARENT DÉLÉGUÉ

- Le parent délégué représente la totalité de la classe.
- Il est membre d'une association et transmet la position de l'association. En retour, il rédige des comptes rendus.
- Il est le relais entre les parents et l'établissement.
- Il a un rôle de médiation en cas de difficulté avec un professeur.
- Il assiste aux conseils de classe. Il n'y siège pas pour son propre enfant.
- L'association fédère toutes les demandes et les traite avec l'administration.



DESIGNATION DES PARENTS DÉLÉGUÉS

- Le LFC n'organise pas d'élections de parents délégués, la nomination des candidats est laissée aux associations des parents d'élèves.
- Il est prévu **2 délégués titulaires et 2 suppléants** par classe qui travaillent en étroite collaboration et siègent à tour de rôle au conseil de classe.
- La charge de délégué peut être limitée dans le temps : la possibilité d'exercer cette tâche doit être offerte à tous. La priorité est donc donnée aux nouvelles candidatures
- Un parent qui a plusieurs enfants peut être délégué dans chacune des classes de ses enfants. Cependant, si plusieurs candidats se sont présentés, il devra choisir de représenter une seule classe.

Une fois désigné, le parent délégué doit se faire connaître à l'ensemble des parents de la classe qu'il représente.

Vous avez tous maintenant les coordonnées des parents de vos classes respectives.



LE ROLE DU PARENT DÉLÉGUÉ



DÉFEND



ÉCOUTE



MEDIATEUR



REPRÉSENTE



RÉSOUT



SOUTENU PAR L'ARFE
ET L'AFPEC



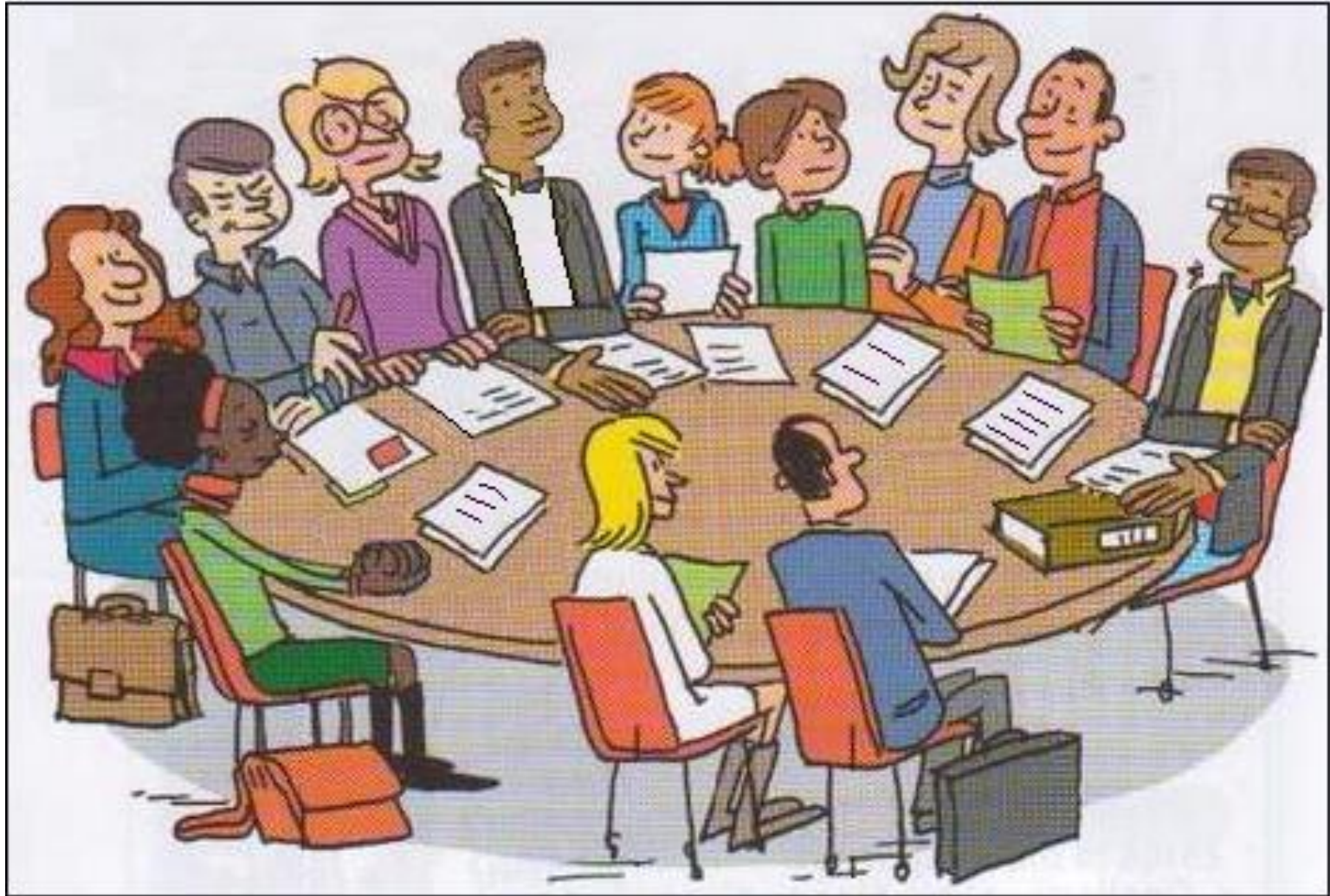
DISPONIBLE

Rôle de médiation entre parents et professeurs

- Dans le cas où un élève a un problème lié à l'un des professeurs de classe, Il est important de fonctionner par étapes :
 - La famille concernée prend rendez-vous avec le professeur.
 - Si les résultats ne sont pas satisfaisant pour la famille, elle peut prendre rendez-vous avec le professeur principal de la classe.
 - Si le problème persiste, il est nécessaire de se diriger vers le Proviseur adjoint. A ce stade, votre présence est très souhaitée.
- Si le problème constaté concerne plusieurs élèves de la classe, les parents délégués agissent directement conjointement après avoir pris la précaution de collecter par message écrit les plaintes des parents.
 - Les mêmes étapes sont à suivre.
- **En aucun cas, on ne peut aborder ces sujets durant le conseil de classe qui n'a pas vocation à cela**



LE CONSEIL DE CLASSE



LE CONSEIL DE CLASSE

- Le conseil de classe est une réunion d'information et de discussion qui se réunit 3 fois par an.
- Il permet d'analyser les dynamiques qui prévalent en classe.
- Les professeurs émettent des appréciations générales sur la vie de classe et sur les élèves.

➤ **Le conseil de classe comprend :**

- Le chef d'établissement (ou le représentant qu'il a désigné), qui préside le conseil,
- les enseignants de l'équipe pédagogique,
- les deux délégués des parents d'élèves,
- les deux délégués élèves.

Conseil de Classe

- Votre rôle est de demander des éclaircissements, des précisions, de relever d'éventuelles incohérences.
- Vous pouvez aussi apporter des éléments d'information sur certaine famille ou enfant (à la demande de celle-ci) qui ne seraient pas connues de l'administration ou des professeurs.
- Si vous constatez des moyennes de classe basses, ou que les professeurs n'ont pas tous écrit appréciations, il faut vous en étonner. Toute une classe ne peut pas être mauvaise !
- Pour plus d'éthique, le parent délégué peut proposer de sortir de la classe lorsque le cas de son enfant est évoqué.

Conseil de Classe

- Il est impératif de rédiger **un compte rendu du conseil**.
- Le compte rendu ne doit reporter que les **aspects généraux** des appréciations et en aucun cas les appréciations individuelles qui sont à transmettre à l'oral sur demande expresse des parents concernés.
- Les documents utilisés lors du conseil (notes et appréciations des élèves...) sont **strictement confidentiels**.
- **Le compte rendu doit être envoyé aux familles et aux deux associations par mail**



Vos contacts cette année

➤ Coordinatrices des parents délégués

- Miral Tawfik 010 99 87 16 34
- Dalia Yassin 012 23 28 17 60

➤ Les présidents des Associations :

- François Hanna (AFPEC) : fhanna@me.com
- Paul Haddad (ARFE): paul@haddadsons.com

➤ La boîte mail :

- Ifcdelegates@gmail.com

